

### CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 27 janvier 2004 à 19 h 30, au Café étudiant de la Polyvalente Sainte-Thérèse, 401 boul. du Domaine, Sainte-Thérèse.

#### PRÉSENCES

Étaient présents : M<sup>mes</sup> Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson et Johanne Roy, MM. Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, André Contant, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Alain Portelance et Alain St-Jean, tous commissaires, ainsi que MM. Denis Claude Blais et Claude D'Amour, commissaires-parents.

Aussi présents : M<sup>me</sup> Lise Lavoie-Gauthier, dir. gén., MM. Michel Gratton, dir. aff. corp. et comm., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Jean-François Lachance, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Gilles Banville, dir. org. scol. et transport, Daniel Trempe, dir. ress. fin. et Philippe Lalande, dir. adj. ress. mat., M<sup>mes</sup> Johanne Marra, dir. form. gén. des jeunes, Suzanne Gendron, dir. adj. org. scol., Mona Bellefleur, rég. aff. corp et comm. et Stella Duval, aviseure légale.

Mme Guylaine Richer et M. Normand Lemay, commissaires, ont prévenu de leur absence.

#### OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de M<sup>me</sup> Paule Fortier.

Mme la présidente invite les personnes présentes à un moment de recueillement à la mémoire de MM. Mario Cléroux et Normand Langlois, gestionnaires retraités qui sont décédés récemment.

Mme Marinella De Oliveira occupe son siège à 19 h 45.

Mme Paola De Monte occupe son siège à 19 h 50.

#### PARTICIPATION À DISTANCE DE COMMISSAIRES

Résolution no CC-040127-1737

*ATTENDU* les dispositions de l'article 169 de l'instruction publique;

*ATTENDU* les dispositions de règles de régie interne et procédures d'assemblée du conseil des commissaires;

*ATTENDU* la demande formulée par Mme Guylaine Richer et M. Normand Lemay, qui sont présentement à l'extérieur du Québec;

*ATTENDU* que les membres présents forment quorum et que la présidente est présente;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

*D'AUTORISER* la participation à distance de Mme Guylaine Richer et M. Normand Lemay, au moyen d'un appel conférence.

Pour (12) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, Maryse Chevalier, André Contant, Paola De Monte, Sandra East, Paule Fortier, Claude Girard, Lise Landry, Rita-Thérèse Poisson,

Contre (10) : Ginette Cyr, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Benoit Gagnon, Jocelyn Gardner, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Alain Portelance, Johanne Roy, Alain St-Jean,

Abstention (1) : Marinella De Oliveira,

**Adopté**

## **ÉTABLISSEMENT DE LA COMMUNICATION**

Compte tenu de difficultés techniques, la communication avec Mme Guylaine Richer et M. Normand Lemay ne peut être établie. Ces personnes ne participent donc pas à la séance.

## **PROCÈS-VERBAL**

Résolution no CC-040127-1738

Il est proposé par M. Claude Girard

*D'ADOPTER* le procès-verbal du 9 décembre 2003 avec les corrections suivantes :

p. 979, ajouter au libellé du titre « Comité de sélection pour l'embauche des hors cadres » les mots « *et l'évaluation du rendement du directeur général* »;

pp. 980 et 981, on devrait lire le nom comme suit de « *M. Daniel Bisson* »;

p. 983, résolution no CC-031209-1725, ajouter à la fin du premier paragraphe les mots « *conditionnellement à ce que le contrat de vente prévoie une clause selon laquelle l'acquéreur devra céder ledit terrain au même prix* ».

**Adopté**

Il est 20 h 20.

## **QUESTIONS DU PUBLIC**

Plusieurs parents des écoles primaires de la Renaissance et de Fontainebleau s'adressent aux commissaires sur l'importance et l'urgence de construire une nouvelle école dans leur secteur. Ils soulignent que la situation, déjà très difficile, empire chaque année puisque le nombre d'élève augmente régulièrement.

Ce sont : Mme Manon Decelles, présidente du conseil d'établissement de l'école de la Renaissance, Mme Sylvie Morneau, présidente du conseil d'établissement de l'école de Fontainebleau, ainsi que plusieurs parents des deux écoles, soit Mmes Chantal Drolet et Lise Dionne, Mm Anthony Donato et Hugues Malette. De plus, M. André Thériault demande notamment si la Commission scolaire a envisagé toutes les avenues permettant de réaliser l'école rapidement, notamment la méthode dite « built operate transfert ».

La directrice générale, Mme Lise Lavoie Gauthier, indique que la demande de la Commission scolaire est actuellement entre les mains des décideurs au Gouvernement du Québec et qu'une réponse favorable est espérée d'ici peu. Elle ajoute que conformément à la Loi, la Commission scolaire ne peut procéder sans autorisation ministérielle et que toutes les avenues sont considérées, dans le respect de la réglementation en vigueur sur la construction d'écoles.

Mme Hélène Sanche, parent de l'école Alpha, questionne les commissaires sur l'impact de l'ouverture de la nouvelle école de Lorraine sur l'aire de desserte de l'école Alpha. La présidente indique que le sujet sera traité au cours de la présente séance, puisque le cadre d'organisation scolaire 2004-2005 doit être adopté.

## **POURSUITE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Résolution no CC-040127-1739

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE PROLONGER* la période de questions du public de 15 minutes.

### **Adopté**

Il est 20 h 50.

## **QUESTIONS DU PUBLIC (SUITE)**

M. Robert Charlebois, représentant du Syndicat des professionnels de la CSSMI, formule quelques observations sur l'organisation scolaire 2004-2005. Il invite notamment la Commission scolaire à tenir compte de l'impact de l'ouverture de nouvelles écoles sur le personnel requis pour la prestation des services aux élèves. Il rappelle de plus que l'article 96.20 de la Loi sur l'instruction publique prévoit la consultation des membres du personnel de l'école sur les besoins sur chaque catégorie de personnel et les besoins de perfectionnement de ce personnel.

## **ORDRE DU JOUR**

Résolution no CC-040127-1740

Il est proposé par Mme Marinella De Oliveira

*D'ADOPTER* le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

- 5.1 Devoirs et obligations des commissaires, prévus au code d'éthique;
- 6.1 Compte rendu du comité plénier du 19 janvier 2004;
- 6.2 Cadre d'organisation scolaire 2004-2005 : Adoption suite à la consultation;
- 6.3 Révision de la politique sur l'inscription des élèves : Adoption suite

- à la consultation;
- 7.1 Budget révisé 2003-2004;
- 8. Nom de la nouvelle école secondaire de Ste-Marthe-sur-le-Lac;
- 9. Appui à la tenue des Jeux du Québec 2007 dans la région des Laurentides;
- 10. Construction, agrandissement et rénovation d'immeubles :
- 10.1 Construction d'une nouvelle école primaire à Lorraine  
- retour sur la résolution no CC-031125-1703;
- 10.2 Construction d'une nouvelle école primaire à Lorraine  
- adjudication d'un nouveau contrat;
- 10.3 État de situation des différents projets en cours;
- 10.4 Partenariat d'affaires public-privé (PAPP) — information;
- 11. Recommandations du comité d'étude des demandes de révision (huis clos) :
- 11.1 Vice présidence de la CSSMI (huis clos);
- 11.2 Plainte en vertu du code d'éthique (huis clos);
- 12.1 Compte rendu de la commission d'étude B du 17 juin 2003;
- 12.2 Retour sur les règles de fonctionnement des commissions d'étude;
- 14.1. Comité ad hoc – reconnaissance des commissaires retirés;
- 14.2. Remerciements
- 15.1 Recommandation d'une candidature au conseil d'administration du collège Lionel-Groulx;
- 15.2 Conseil général de la FCSQ;
- 15.3 Assemblée générale de l'ACSRLI;
- 17.1 Stage d'un jour à l'école secondaire d'Oka;
- 17.1 Félicitations.

**Adopté**

**SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS**

Résolution no CC-040127-1741

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE SUSPENDRE* les délibérations.

**Adopté**

Il est 21 h 30.

**REPRENDRE LES DÉLIBÉRATIONS**

Résolution no CC-040127-1742

Il est proposé par Mme Sandra East

*REPRENDRE* les délibérations.

**Adopté**

Il est 21 h 55.

**AIRES DE DESSERTE DES ÉCOLES DE LA RENAISSANCE ET DE FONTAINEBLEAU**

Résolution no CC-040127-1743

*ATTENDU* la consultation tenue auprès des conseils d'établissement, du comité de

parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations et des syndicats sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2004–2005 »;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la Commission d'étude éducative;

*Il est proposé par Mme Josée Bastien*

*D'ADOPTER les modifications aux aires de desserte 2004-2005 des écoles de la Renaissance et de Fontainebleau telles que déposées en date du 27 janvier 2004, à savoir :*

- Que l'aire de desserte de l'école de la Renaissance soit celle actuelle, excluant « Renaissance Nord », et que ce dernier secteur soit transféré à l'aire de desserte de l'école de Fontainebleau.

Limites du secteur « Renaissance Nord » :

- Au sud : la rue Richer (exclusivement);
  - au nord : le chemin de la Côte St-Louis (exclusivement);
  - à l'est et à l'ouest : limites actuelles de l'aire de la Renaissance à partir de la rue Richer.
- Que les locaux en location (4 maisons) desservent la nouvelle clientèle de l'école de Fontainebleau;
  - Que le surplus de groupes (4 à 5 groupes) de l'école de Fontainebleau soit relocalisé dans l'école Lorraine Sud.
  - Qu'advenant un délai dans la construction de l'école de Lorraine Sud, les enfants soient déplacés dans une des écoles de Lorraine (Le Carrefour et Le Tournesol).
  - Que les élèves déplacés, 4 à 5 groupes, soient ceux du 1<sup>er</sup> cycle (clientèle 2004-2005) situés le plus près de la **future** école de Fontainebleau. Les élèves concernés sont de l'ex-secteur de la Renaissance et de Fontainebleau.

**Adopté**

## **AIRES DE DESSERTE DES ÉCOLES DE LA SEIGNEURIE ET DES SEMAILLES**

Résolution no CC-040127-1744

*ATTENDU* la consultation tenue auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations et des syndicats sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2004–2005 »;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la Commission d'étude éducative;

*Il est proposé par M. Alain Portelance*

*D'ADOPTER les modifications aux aires de desserte 2004-2005 des écoles de la Seigneurie et des Semailles telles que déposées en date du 27 janvier 2004, lesquelles consistent à rattacher à l'école des Semailles*

le bassin suivant :

Rue	Impair	Pair
• De la Mairie (incluant ancienne rue <i>de la Légion</i> ) 1087 à 1135		1094 à 1134;
• Et la totalité de la rue de l'Armistice.		

### Adopté

## **AIRES DE DESSERTE DES ÉCOLES VAL-DES-ORMES, ALPHA ET NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE LORRAINE SUD**

Proposition

*ATTENDU* la consultation tenue auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations et des syndicats sur le projet contenu dans le document « *Cadre d'organisation scolaire 2004–2005* »;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par Madame Sandra East

*D'ADOPTER* les modifications aux aires de desserte 2004-2005 des écoles Val-des-Ormes, Alpha et nouvelle école primaire de Lorraine Sud telles que déposées en date du 27 janvier 2004, à savoir :

- *D'OFFRIR* le programme d'éducation internationale (régional) à l'école Val-des-Ormes et de mettre en œuvre le scénario 5 (pour l'école Alpha et la nouvelle école de Lorraine Sud), puisqu'il est financé par la Commission scolaire.
- *QUE* la nouvelle école de Lorraine Sud desserve le territoire de Lorraine Sud et accueille les élèves du secteur de Rivière du Golf, tel que défini ci-dessous :
  - Les élèves de Rivière du Golf : préscolaire et 1<sup>er</sup> cycle et toutes les nouvelles inscriptions;
  - tous les élèves de Rivière du Golf actuellement à Alpha aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle : choix des parents;
  - les élèves de Lorraine Sud : préscolaire, 1<sup>er</sup> cycle, 2<sup>e</sup> cycle et 5<sup>e</sup> année;
  - les élèves du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle (Rivière du Golf – Lorraine Sud) inscrits à un projet (musique, sport-études) pourront demeurer à l'école Alpha;
  - les élèves du préscolaire de l'aire de desserte de l'école Alpha fréquenteront l'école Val-des-Ormes, uniquement pour 2004-2005.
- *D'ACCUEILLIR* des groupes (4 groupes du 1<sup>er</sup> cycle) en surplus de Fontainebleau à Lorraine Sud.

## **AMENDEMENT**

Proposition

Il est proposé par Mme Ginette Cyr

*D'AMENDER* la proposition de Mme Sandra East en supprimant le premier élément, lequel se lit comme suit :

- Les élèves de Rivière du Golf : préscolaire et 1<sup>er</sup> cycle et toutes les nouvelles inscriptions;

Pour (6) : André Contant, Ginette Cyr, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps Thérèse Lessard, Johanne Roy.

Contre (16) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, Maryse Chevalier, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Benoit Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Lise Landry, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance, Alain St-Jean.

Abstention (1) : Paola De Monte

### **Rejeté**

### **DISSIDENCE**

Mmes Ginette Cyr et Lyne Deschamps demandent d'inscrire leur dissidence.

La Présidente appelle le vote sur la proposition non amendée de Mme Sandra East, laquelle se lit comme suit :

### **AIRES DE DESSERTE DES ÉCOLES VAL-DES-ORMES, ALPHA ET NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE LORRAINE SUD**

Résolution no CC-040127-1745

*ATTENDU* la consultation tenue auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations et des syndicats sur le projet contenu dans le document « *Cadre d'organisation scolaire 2004–2005* »;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par Madame Sandra East

*D'ADOPTER* les modifications aux aires de desserte 2004-2005 des écoles Val-des-Ormes, Alpha et nouvelle école primaire de Lorraine Sud telles que déposées en date du 27 janvier 2004, à savoir :

- *D'OFFRIR* le programme d'éducation internationale (régional) à l'école Val-des-Ormes et de mettre en œuvre le scénario 5 (pour l'école Alpha et la nouvelle école de Lorraine Sud), puisqu'il est financé par la Commission scolaire.
- *QUE* la nouvelle école de Lorraine Sud desserve le territoire de Lorraine Sud et accueille les élèves du secteur de Rivière du Golf, tel que défini ci-dessous :
  - Les élèves de Rivière du Golf : préscolaire et 1<sup>er</sup> cycle et toutes les nouvelles inscriptions;
  - tous les élèves de Rivière du Golf actuellement à Alpha aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle : choix des parents;
  - les élèves de Lorraine Sud : préscolaire, 1<sup>er</sup> cycle, 2<sup>e</sup> cycle et 5<sup>e</sup>

- année;
  - les élèves du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle (Rivière du Golf – Lorraine Sud) inscrits à un projet (musique, sport-études) pourront demeurer à l'école Alpha;
  - les élèves du préscolaire de l'aire de desserte de l'école Alpha fréquenteront l'école Val-des-Ormes, uniquement pour 2004-2005.
- *D'ACCUEILLIR* des groupes (4 groupes du 1<sup>er</sup> cycle) en surplus de Fontainebleau à Lorraine Sud.

Pour (18) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, Maryse Chevalier, André Contant, Paola De Monte, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Benoit Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Lise Landry, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance, Alain St-Jean.

Contre (5) : Ginette Cyr, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps Thérèse Lessard, Johanne Roy.

**Adopté**

#### **AIRES DE DESSERTE DES ÉCOLES FÉLIX-LECLERC ET LE RUCHER**

Résolution no CC-040127-1746

*ATTENDU* la consultation tenue auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations et des syndicats sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2004–2005 »;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

*D'ADOPTER* les modifications aux aires de desserte 2004-2005 des écoles Félix-Leclerc et Le Rucher telles que déposées en date du 27 janvier 2004, à savoir qu'en 2004-2005, l'école Félix-Leclerc ouvre quelques groupes de 2<sup>e</sup> année et l'école Le Rucher ouvre un nombre équivalent de groupes de 1<sup>re</sup> année. En ce sens, des parents pourraient demander que leur enfant fréquente l'école Le Rucher.

*DE FAIRE* en sorte que les parents de Bois-des-Filion soient informés dès que possible de ces changements et de la méthode qui sera utilisée pour identifier ces élèves

**Adopté**

#### **AIRES DE DESSERTE DES ÉCOLES LUCILLE-TEASDALE ET NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE DE BLAINVILLE**

Résolution no CC-040127-1747

*ATTENDU* la consultation tenue auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations et des syndicats sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2004–2005 »;

*ATTENDU* le manque de place-élèves prévu dès 2005-2006, dans deux écoles secondaires de Blainville, qui nécessite le transfert d'environ trois groupes d'élèves de la première secondaire vers la Polyvalente Sainte-Thérèse;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Alain Portelance

*D'ADOPTER* les modifications suivantes aux aires de desserte des écoles secondaires en regard des élèves résidant à Blainville, à l'exception de ceux provenant des écoles de la Renaissance et de Fontainebleau :

- les élèves de première secondaire auront le choix de fréquenter l'une ou l'autre des écoles suivantes : Lucille-Teasdale, la nouvelle école secondaire de Blainville ou la Polyvalente Sainte-Thérèse;
- les élèves de deuxième et troisième secondaire fréquenteront l'école desservant leur aire de desserte, soit la nouvelle école secondaire de Blainville pour les bassins des écoles Plateau-St-Louis, Notre-Dame-de l'Assomption, des Ramilles et de l'Envolée et l'école Lucille-Teasdale pour les bassins des autres écoles;
- les élèves de quatrième secondaire de l'aire de desserte de la nouvelle école secondaire de Blainville fréquenteront l'école Lucille-Teasdale;

étant entendu que les écoles appliqueront la procédure à suivre concernant le transfert d'élèves si le nombre d'inscriptions excède la capacité d'accueil de l'école, conformément à la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01).

**Adopté**

#### **AIRE DE DESSERTE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-GABRIEL**

Résolution no CC-040127-1748

*ATTENDU* la consultation tenue auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations et des syndicats sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2004–2005 »;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Thérèse Lessard

*D'ADOPTER* la modification à l'aire de desserte 2004-2005 de l'école secondaire Saint-Gabriel telle que déposée en date du 27 janvier 2004, à savoir : pour équilibrer la clientèle de l'école secondaire Saint-Gabriel en 2004-2005, les surplus d'élèves, environ 3 groupes, seront transférés vers la Polyvalente Sainte-Thérèse.

**Adopté**

#### **AIRE DE DESSERTE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU**

Résolution no CC-040127-1749

*ATTENDU* la consultation tenue auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations et des syndicats sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2004–2005 »;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Alain St-Jean

*D'ADOPTER* la modification à l'aire de desserte 2004-2005 de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau telle que déposée en date du 27 janvier 2004, à savoir : que l'école Jean-Jacques-Rousseau accueille les élèves de 4<sup>e</sup> secondaire de son territoire.

**Adopté**

### **AIRE DE DESSERTE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU HARFANG**

Résolution no CC-040127-1750

*ATTENDU* la consultation tenue auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations et des syndicats sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2004–2005 »;

*ATTENDU* le surplus d'environ 90 élèves en 2004-2005;

*ATTENDU* que la Commission scolaire est toujours en attente d'une réponse favorable à sa demande d'agrandissement de l'école secondaire du Harfang (300 places élèves);

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Jocelyn Gardner

*D'ADOPTER* les modifications à l'aire de desserte 2004-2005 de l'école secondaire du Harfang telle que déposée en date du 27 janvier 2004, à savoir : l'école du Harfang transforme deux locaux d'économie familiale en trois locaux de classe et conserve ses locaux modulaires actuels, en attendant l'autorisation ministérielle d'agrandir l'école.

**Adopté**

### **AIRES DE DESSERTE DES ÉCOLES SECONDAIRES HUBERT-MAISONNEUVE ET RIVE-NORD**

Résolution no CC-040127-1751

*ATTENDU* la consultation tenue auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations et des syndicats sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2004–2005 »;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

*D'ADOPTER* les modifications aux aires de desserte 2004-2005 des écoles secondaires Hubert-Maisonnette et Rive-Nord telles que déposées en date du 27 janvier 2004, à savoir :

- QUE l'école secondaire Rive-Nord effectue certaines modifications physiques afin de conserver son surplus de clientèle. Cependant, s'il y a toujours un surplus malgré ces aménagements, celui-ci sera transféré à la Polyvalente Sainte-Thérèse.
- QUE dans l'éventualité où il y ait un surplus d'élèves à l'école Hubert-Maisonnette, l'école procédera au transfert des élèves en inscription tardive. L'école de destination sera à identifier au moment opportun et selon les capacités d'accueil.

**Adopté**

#### **AIRE DE DESSERTE DE LA POLYVALENTE STE-THÉRÈSE**

Résolution no CC-040127-1752

*ATTENDU* la consultation tenue auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations et des syndicats sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2004–2005 »;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette

*D'ADOPTER* les modifications à l'aire de desserte 2004-2005 de la Polyvalente Sainte-Thérèse telle que déposée en date du 27 janvier 2004, à savoir : que la Polyvalente Sainte-Thérèse accueille les surplus d'élèves des écoles secondaires Lucille-Teasdale, nouvelle école secondaire de Blainville, Saint-Gabriel et Rive-Nord, jusqu'à concurrence d'un maximum de 3 groupes.

**Adopté**

#### **AIRES DE DESSERTE DES ÉCOLES SAINTE-SCHOLASTIQUE, DE LA CLÉ-DES-CHAMPS, PRÉS FLEURIS ET GIROUARD**

Résolution no CC-040127-1753

*ATTENDU* la consultation tenue auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations et des syndicats sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2004–2005 »;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Marinella De Oliveira

*D'ADOPTER* les modifications à l'aire de desserte 2004-2005 des écoles Sainte-Scholastique, de la Clé-des-Champs, Prés fleuris et Girouard telle

que déposée en date du 27 janvier 2004, à savoir de modifier les aires de ces écoles de la façon suivante :

- Transfert à l'école de la Clé-des-Champs d'un groupe de rues situées tout près de cette école, parfois même en plein milieu de son bassin, et actuellement attribuées à l'école Prés fleuris, soit les rues ou sections de rues suivantes :

<i>Rues</i>	<i>Impair</i>	<i>Pair</i>
• du Bosquet		en entier
• des Hêtres (à construire)		en entier
• du Millet (à construire)		en entier
• des Peupliers		section à construire
• des Semailles (à construire)		en entier
• Saint-Jacques	8515 à 8855	8516 à 8852

- Transfert à l'école Prés fleuris d'un secteur situé au nord de la rue Ghislaine. Voici la liste complète des rues ou sections de rues suivantes :

<i>Rues</i>	<i>Impair</i>	<i>Pair</i>
• André-Richard		au complet
• Babin	8305 à 8375	8300 à 8380
• des Chênes		au complet
• Jean-Maurice	15085 à 15285	15100 à 15330
• Jonathan		au complet
• Saint-Jacques	8243 à 8331	8242 à 8350

### **Adopté**

Mmes Maryse Chevalier et Marinella De Oliveira quittent temporairement leur siège à 23 h 25.

### **PROGRAMMES INTENSIFS D'ANGLAIS – SECTEUR B**

Proposition

*ATTENDU* la décision prise l'an dernier dans le cadre d'organisation scolaire 2003-2004;

*ATTENDU* le projet de cadre d'organisation scolaire 2004-2005 soumis en consultation;

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

*D'ADOPTER* la position soumise en consultation, soit la fermeture de l'école Jacques-Labrie et la mise en place de projets d'anglais intensifs dans les écoles du secteur B;

*DE DESSERVIR* dans les locaux actuels de l'école Jacques-Labrie des élèves de l'école secondaire des Patriotes;

Pour (10) : Ginette Cyr, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Benoit Gagnon, Jocelyn Gardner, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Alain Portelance, Johanne Roy, Alain St-Jean.

Contre (11) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand 1001

Chalifoux, André Contant, Paola De Monte, Sandra East, Paule Fortier, Claude Girard, Lise Landry, Rita-Thérèse Poisson,

Absences lors du vote : Maryse Chevalier et Marinella De Oliveira.

### **Rejeté**

### **ÉCOLE JACQUES-LABRIE**

Proposition

ATTENDU les interventions continues des derniers mois et sachant que d'autres solutions peuvent être apportées afin de solutionner le problème de surpopulation temporaire;

Il est proposé par M. André Contant

*DE MAINTENIR* les services actuels à l'école Jacques-Labrie et son programme intensif d'anglais, tout en encourageant des projets similaires, notamment celui de l'école Terre des Jeunes.

*DONNER* mandat à la direction générale de demander à l'équipe-école de développer un projet pilote en accord avec la réforme éducative.

### **POURSUITE DES DÉLIBÉRATIONS**

Résolution no CC-040127-1754

Il est proposé par M. Claude Girard

*DE POURSUIVRE* les délibérations pour compléter l'étude du cadre de d'organisation scolaire.

### **Adopté**

Il est 0 h 05.

Mmes Ginette Cyr, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Thérèse Lessard, Maureen Pagé et Johanne Roy; MM. Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Alain Portelance et Alain St-Jean quittent leur siège 0 h 05.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Faute de quorum, la séance est levée.

Il est 0 h 10.

Paule Fortier, présidente

Michel Gratton, secrétaire général